



# Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Agnès BUZYN

Ministre des Solidarités et de la Santé

14 avenue Duquesne

75350 PARIS 07 SP

## A l'attention de Madame PERIN-FOUCAULT DGOS

Objet: Préavis de Grève.

Montreuil, le 14 juin 2018

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 28 juin 2018** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **les établissements sanitaires et sociaux des collectivités territoriales,**
- **les établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **les établissements médico-sociaux,**
- **les établissements sanitaires et sociaux privés, à but non lucratif chargés d'un service public ou participant au service public en vertu de la loi hospitalière du 31 Juillet 1991.**

et l'E.F.S. (Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine) – (établissement public national) créé par le décret n° 99-1143 du 29/12/99 et la loi n° 98-535 du 1/7/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- **pour un véritable plan Emploi – formation, reconnaissance des qualifications,**
- **la titularisation et la résorption des emplois précaires,**
- **l'amélioration des conditions de travail et de vie, le respect des droits et libertés,**
- **des augmentations salariales, de reclassements, de reconnaissance des qualifications et responsabilités,**
- **la réponse aux besoins de la population à travers la protection sociale, la santé, les services publics,**
- **un régime de retraite prenant en compte nos spécificités,**
- **la défense et maintien des avantages acquis statutaires, conventionnels et locaux, etc...**

Le 28 juin 2018, dans le cadre d'une mobilisation interprofessionnelle, les salariés de notre secteur se mobiliseront aussi pour :

- **Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;**
- **Le maintien des CHSCT pour l'amélioration des conditions de travail ;**
- **L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations d'emplois statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;**
- **Un nouveau plan de titularisation des contractuel-le-s, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;**
- **Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;**
- **L'abrogation du jour de carence ;**
- **L'abrogation de l'article 93 du Statut de la FPH qui permet de licencier un fonctionnaire hospitalier ;**
- **La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers ainsi que l'amélioration de la reconnaissance de la catégorie active et de la pénibilité.**

La fédération CGT Santé et Action Sociale appelle le **28 juin 2018**, les professionnels des services sociaux et médico-sociaux, du secteur privé et de la Fonction publique, à poursuivre leur mobilisation pour la défense de la Protection de l'Enfance.